

Principe d'utilisation des masques à l'usage des professionnels de santé en soins de ville

Rappel des précautions d'hygiène à destination de la population générale

La prévention de la transmission interhumaine du virus repose sur des précautions d'hygiène adaptées, la contamination se faisant principalement par contact et gouttelettes :

- pratiquer une hygiène des mains très régulièrement avant et après tout contact avec le patient
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades

Quand on est malade (infection respiratoire) :

- suspendre son activité professionnelle (hors professionnels de santé)

Principes d'utilisation des masques pour les professionnels de santé

Les études récentes^{1, 2} ne montrent pas de supériorité du FFP2 par rapport au masque chirurgical dans la protection du personnel de santé contre les infections respiratoires aiguës, dont le mode de transmission est de type gouttelettes.

Dans le cadre du COVID-19, le port d'un masque chirurgical limite l'exposition des soignants aux gouttelettes infectieuses du patient. Le masque FFP2 est exclusivement recommandé lors d'actes invasifs ou de manœuvres sur les voies respiratoires qui génèrent des aérosols.

Masques à usage médical de type « chirurgical »

Le port de ce masque permet de réduire la diffusion des particules potentiellement infectieuses et protège les personnes et l'environnement.

Pour les professionnels de santé, le port d'un masque chirurgical est indiqué :

- Si **contact avec un patient/résident présentant des signes d'infection respiratoire** (toux, expectoration, rhume...)
- Si **le professionnel présente lui-même des signes** d'infection respiratoire (toux, expectoration, rhume...)

Pour le patient, le port d'un masque chirurgical est indiqué :

- Si **signes d'infection respiratoire** (toux, expectoration, rhume) et exposition de personnes non protégées (ex: sortie de chambre ou de salle de consultation)

Si le patient/résident est installé dans une chambre :

- Seuls les personnels portent un masque chirurgical
- Le cumul de port de masque chirurgical soignant/soigné est indiqué uniquement pour les patients/résidents à risque de formes sévères
- En salle de consultation, mise à disposition de masque à l'entrée du cabinet pour les patients symptomatiques et retrait du masque si l'examen le nécessite.

Important :

- Toute manipulation d'un masque doit être encadrée par **geste d'hygiène des mains** (friction hydro-alcoolique).
- Le port de masques chirurgicaux **ne doit pas dépasser la durée maximale de temps correspondant à leur efficacité dans la limite de l'acceptabilité et de l'intégrité du masque** durant leur activité professionnelle selon les recommandations du fabricant (en général 4 heures)..

Masques FFP2

Les masques filtrant de protection de type FFP2 sont réservés aux professionnels de santé qui réalisent des gestes médicaux invasifs ou des manœuvres au niveau de la sphère respiratoire (ex : prélèvement naso-pharyngé).

Informations disponibles sur le site : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS>